



DECISION MUNICIPALE N°017/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/2025 Du 01 DEC 2025

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert
n°09/AONO/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2025 du 04 Novembre 2025 pour
l'acquisition de deux véhicules Pick-up neufs 4*4 double cabine.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERTOUA
(Maitre d'Ouvrage)

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 Portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2011/412 du 9 décembre 2011 Portant Réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 Portant Organisation du Ministère des marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 Portant Code des marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu l'Arrêté n°0001/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°000326/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **DIMBELE Jean Marie SODEA** comme Maire de la ville de Bertoua ;

Vu la décision N°002/DM/CUB/MVB/SG/SIGAMP/2024 Du 18 Janvier 2024 Constatant la composition de la commission interne de passation des marchés publics de la Communauté Urbaine de Bertoua ;

Vu l'arrêté N°2012/074 Du 08 Mars 2012 Portant création, organisation et fonctionnement des commissions internes de passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Bertoua ;

Vu l'Arrêté N°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des structures Internes des Gestion Administrative des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu l'offre du soumissionnaire ;

Vu la session d'ouverture des plis de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Communauté Urbaine de Bertoua du **26 Novembre 2025** ;

DECIDE:

Article 1 Le Maître d’Ouvrage déclare l’Appel d’Offres National Ouvert n°09/AONO/CUB/MVB/SG/SIGAMP/CIPM/2025 du 04 Novembre 2025 pour l’acquisition de deux véhicules Pick-up neufs 4*4 double cabine **infructueux** ;

Article 2 : La présente Décision qui abroge toutes dispositions contraires antérieures sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bertoua, le 01 DEC 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERTOUA,
Maitre d’Ouvrage



Dimbélé Jean Marie Sodea

Ampliations

- ARMP/EST ;
- MINMAP/DR ;
- CIPM/CUB ;
- Chronos.